

# e.h.

## QUAND LA VILLE PASSE AU VERT

Frédérique BOURGEOIS  
Philippe BLANCHER

Décembre 1993

Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme  
Centre de prospective et de veille scientifique  
Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques  
(Convention n° 90 01 331)

# économie et humanisme

ECONOMIE ET HUMANISME



**QUAND LA VILLE PASSE AU VERT**

**Frédérique BOURGEOIS  
Philippe BLANCHER**

**Décembre 1993**

**Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme  
Centre de prospective et de veille scientifique  
Direction de la recherche et des affaires scientifiques et techniques  
(Convention n° 90 01 331)**

# Sommaire

■	<b>Synthèse et conclusions .....</b>	<b>1</b>
■	<b>Partie 1 : Contexte et objectifs de l'étude .....</b>	<b>21</b>
	1.1. La montée des écologistes .....	21
	1.2. Les élections municipales de mars 1989 .....	23
	1.3. Objectifs de l'étude .....	25
■	<b>Partie 2 : De Lyon à Gradignan : les résultats d'un tour de France écologiste .....</b>	<b>29</b>
	2.1. Première étape : panorama général de 33 villes de plus de 20 000 habitants .....	29
	2.2. Deuxième étape : orientations et choix méthodo- logiques pour l'étude de 10 villes .....	36
■	<b>Partie 3 : Monographies .....</b>	<b>43</b>
	Besançon .....	43
	Bordeaux .....	53
	Bourges .....	77
	Issy-les-Moulineaux .....	85
	Lille .....	93
	Limoges .....	107
	Lyon .....	115
	Narbonne .....	133
	Rennes .....	141
	Strasbourg .....	155
■	<b>Annexes</b>	
■	<b>Références bibliographiques</b>	

# **SYNTHESE ET CONCLUSIONS**

**1 - Les élections municipales de mars 1989 constituent un tournant important dans l'histoire de l'écologie politique** puisque 600 élus Verts ont fait leur entrée dans les municipalités. La Délégation à la Recherche et à l'Innovation, devenue depuis Délégation à la Recherche et à l'Action Scientifique et Technique (ministère de l'Équipement des Transports et du Tourisme), a montré un intérêt particulier à l'égard de ce phénomène de société.

Aussi, elle a souhaité qu'une étude soit engagée pour répondre aux questions suivantes :

a) Comment les élus Verts, plus précisément les écologistes inscrits au parti Vert, se sont-ils intégrés à la dynamique municipale et comment l'ont-ils influencée ?

b) Sur quels thèmes se sont-ils mobilisés ? Quelles positions ont-ils défendues ? Quel bilan peut-on tirer de leurs actions ?

c) Enfin et surtout, quelles options en matière d'aménagement et de gestion urbaine traduit cette action ?

Dans ce but, Economie et Humanisme a mené pendant trois ans une série d'enquêtes :

- Dans un premier temps (juin à septembre 1991), par l'envoi d'un questionnaire auprès des élus Verts siégeant aux conseils municipaux de 33 villes ; les élus de 22 villes ont répondu au questionnaire ;
- Dans un deuxième temps (décembre 1991 à juin 1993), par une enquête de terrain dans un échantillon de dix villes :
  - \* les communes de Besançon, Bourges, Issy-les-Moulineaux, Limoges, Narbonne, Rennes ;
  - \* les communes de Bordeaux, Lille, Strasbourg et leurs communautés urbaines ;
  - \* la commune de Caluire et la communauté urbaine de Lyon.

**2 - Au cours de leur campagne pour les élections municipales de 1989, les Verts ont abordé tous les sujets de société avec une prédilection pour ceux liés à l'environnement.** Dans leurs prises de position, on constate une tendance à avoir soit une approche très globale, soit très ponctuelle et très localisée. Ainsi, en matière d'environnement, un manifeste peut contenir des propositions très générales pour

lutter contre l'effet de serre et des prises de position sur des projets locaux ; par contre, on trouve rarement l'élaboration d'une véritable politique urbaine pour la commune concernée.

Les problèmes locaux abordés en priorité peuvent schématiquement être classés en trois catégories : les déplacements (le tramway ou le VAL pour Rennes et Strasbourg, une voie express à Besançon) ; les déchets (la TIRU à Issy, l'usine d'incinération du Beaubreuil à Limoges, l'usine d'incinération des déchets toxiques de Kehl à Strasbourg) et les projets d'urbanisme (le nouveau quartier d'affaires à Lille, la salle polyvalente du Radiant à Caluire).

**La démocratie locale** a également constitué un fil directeur du programme municipal des Verts, avec des propositions telles le développement des référendums d'initiative locale ou le droit de vote des immigrés. Dans leurs discours, sont très présents les thèmes de la transparence, la participation des habitants et de l'instauration d'un véritable débat démocratique au sein des assemblées locales. Les Verts ont revendiqué avec force leur autonomie vis-à-vis des partis politiques traditionnels et une capacité à faire de la politique autrement, d'une façon plus proche des citoyens.

A l'exception de certaines villes, où pour des raisons diverses, ils ont mené une campagne discrète et sans grande originalité (Bourges et Lyon en particulier), **les Verts se sont généralement illustrés par des actions médiatiques** : plantation d'un poireau de la liberté à Besançon, manifestation à vélo à Rennes, publication d'un journal par quartier à Lille, fête multiculturelle à Strasbourg, présentation de la liste Verte lors d'une croisière sur la Garonne à Bordeaux ; opérations largement relayées et soutenues par la presse locale, en particulier à Limoges, Rennes, Issy, Narbonne, Bordeaux et Lille. La presse a généralement mis en avant le caractère vivant, sympathique et ludique de telles opérations ainsi que la jeunesse et la nouveauté des candidats : des signes qui les différenciaient des autres listes et qui ont certainement joué en leur faveur.

Outre ces opérations ponctuelles, les Verts ont organisé, de façon régulière et dans certains cas sur des périodes longues, des réunions d'informations, des débats publics et des ateliers thématiques afin de traiter en public des questions de fond touchant le milieu local. Ce travail préparatoire eut certainement moins d'effet immédiat sur les médias et les électeurs potentiels mais il a permis à nombre de candidats de travailler de façon minutieuse certains dossiers et d'être en mesure d'affronter avec plus de sérénité les premières réunions de conseil.

**3 - A l'issue du premier tour, sur 175 listes présentées ou soutenues par les Verts, la moitié a franchi la barre des 10 % qui permet de se maintenir sans fusion ; résultats souvent sans commune mesure avec leur implantation locale, traduisant donc un phénomène national de rejet des partis traditionnels, ainsi qu'une insatisfaction des électeurs par rapport à la façon dont les élus locaux traitent ou ne traitent pas les problèmes d'environnement.**

**Conformément aux consignes nationales, ils ont le plus souvent refusé les alliances au second tour et se sont maintenus partout où ils l'ont pu ; à l'exception de Lille et d'Avignon où des accords ont été conclus avec la majorité socialiste pour des candidats en position éligible.**

**Aussi, les Verts constituent un groupe minoritaire dans les conseils municipaux (1 à 3 élus par municipalité pour 18 réponses, 4 ou 5 pour les 4 autres réponses). De ce fait, ils rencontrent un certain nombre de problèmes, que ce soit au niveau de la gestion du temps (temps de préparation des réunions, temps pour monter des projets alternatifs, etc.) ou de leur capacité à influencer l'exécutif. A cet égard, certains ont parlé de "pouvoirs résiduels". Ceci pose la question du statut de l'élu en général (disponibilités en temps, indemnités), de l'élu minoritaire en particulier.**

**La plupart des écologistes siégeant pour la première fois dans un conseil municipal, les premiers mois, voire la première année, ont généralement été consacrés à l'apprentissage du fonctionnement de la machinerie municipale : "l'expérience municipale constitue un moyen important de se former, de s'informer, de pénétrer la lourdeur d'une gestion locale, en particulier dans le cas d'une ville comme Bordeaux d'un budget de 1,5 milliards de francs. Le simple fait de se familiariser avec les masses budgétaires et d'apprécier comparativement leur importance prend bien une année !". On leur a d'ailleurs quelquefois reproché leur ignorance, leur naïveté et leur manque de formation (cf. l'expression "Verts de bleus"). De leur côté, certains élus Verts ont déploré l'absence de formation de l'élu dont ils ont du faire les frais.**

**Liée au statut de groupe minoritaire, se pose la question des moyens matériels. Dans les cas de Bourges, Narbonne, Issy, ainsi que de Caluire et de la Communauté urbaine de Lyon, les écologistes ne disposent d'aucune aide matérielle : pas de local ou de possibilité de permanence, pas de téléphone, pas de courrier, pas de photocopie et pas de possibilité d'expression dans le bulletin municipal ; comment travailler dans ces conditions ?**

**Différent est le sort de l'élu ainsi que ses interventions selon qu'il est adjoint ou simple conseiller. A Limoges, Lille et Bordeaux, où des postes d'adjoint ont été**

**accordés** aux écologistes, les élus disposent d'infiniment plus de possibilités qu'à Bourges ou Besançon. La position d'adjoint confère un pouvoir, une responsabilité accrue, mais aussi une façon de voir différente. D'ailleurs, les relations entre l'adjoint écologiste et ses colistiers, et plus encore les militants du mouvement, ne sont à la longue pas toujours évidentes ; d'autant qu'en amont la décision d'accepter le poste d'adjoint a souvent fait l'objet d'âpres discussions au sein du groupe. Par contre, il est certain que c'est une situation dont les autres élus profitent pleinement, en particulier pour l'accès à l'information et aux dossiers.

Dans les cas de Lille, Bordeaux et Lyon, les Verts ont obtenu **des postes au sein des communautés urbaines** ; à chaque fois dans des conditions différentes : élection dans le cadre de la majorité municipale à Lille, avec les seules voix Vertes à Bordeaux, avec l'appui de la minorité socialiste à Caluire. Ces mandats offrent des possibilités d'action supplémentaires dont les Verts ont généralement su profiter.

La couleur de la municipalité n'est pas un facteur déterminant de la place accordée aux Verts. Par contre, le fait que l'équipe municipale soit ancienne a été souvent ressenti comme un handicap. Pour remédier à de telles situations, certains élus proposent de limiter le nombre de mandats des maires à deux, soit un maximum de 12 ans.

4 - Bien que minoritaires, les élus Verts ont généralement pris très au sérieux leur mandat. On leur reconnaît généralement des qualités de travailleurs, même si ces efforts ne sont pas toujours jugés bien orientés. **La majorité des élus Verts s'astreint à préparer les séances du conseil municipal**, soit sur la totalité de l'ordre du jour, soit sur un nombre restreint de dossiers. Ce travail est parfois facilité par le soutien du réseau associatif ; toutefois, les élus de Bourges, Besançon et Issy, avouent leurs difficultés à préparer les séances, par manque de temps ou de moyens. A Limoges, ils effectuent en plus un travail de relecture et de correction des procès-verbaux des séances de conseil, contrôle qu'ils estiment nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie locale. Les écologistes se remarquent également par leur **assiduité aux réunions de commissions** au cours desquelles leur participation est généralement très active. Dans un certain nombre de villes (Limoges, Rennes, Besançon et de façon ponctuelle à Strasbourg), ils ont la possibilité de s'exprimer dans le bulletin municipal et ne manquent pas de le faire.

Toutefois, la simple participation aux commissions et au conseil, l'expression dans le bulletin municipal ne donnent que peu de moyens d'intervention et de pression à des élus minoritaires. Pour compenser ce déficit, **les écologistes ont su mettre en oeuvre des modes d'action originaux.**

Face aux difficultés de connaissance et de compréhension des dossiers, ou pour valider leurs propositions, les élus Verts ont trouvé **divers moyens de se créer une expertise**. Dans certains cas, ils ont travaillé très étroitement en lien avec le secteur associatif. A Narbonne, Bordeaux et Bourges, en vue d'appuyer leur proposition d'un recyclage des ordures ménagères plus poussé, ils ont conduit des enquêtes sur le contenu des poubelles et/ou sur l'opinion des usagers. A Limoges, ils ont commandité un audit sur les finances municipales afin de pouvoir participer efficacement aux débats budgétaires. A la Communauté urbaine de Lyon, l'élu Vert a proposé et obtenu la création d'un observatoire de l'environnement pour permettre d'évaluer la politique de la municipalité. Ces notions de contre-expertise et d'évaluation sont un thème majeur des Verts qui s'inscrit dans leur souci d'une plus grande démocratie locale.

**Pour faire entendre leur voix et diffuser leurs prises de position, les Verts utilisent divers canaux.** Afin de pallier l'absence d'un bulletin municipal, les Verts lillois ont, à l'occasion de certains dossiers brûlants (projet Euralille en particulier), publié une feuille d'information ("L'oignon") leur permettant d'expliquer le dossier et leur position au sein du conseil. Dans le même état d'esprit et en complément de leur participation au bulletin municipal, les Verts de Besançon éditent un bulletin d'information ("La feuille verte"), qui se veut un outil de communication, le plus transparent possible. De plus, les Verts n'hésitent pas à faire un usage important des médias, en particulier la presse écrite qui apporte un soutien-clé dans certaines villes (Narbonne, Bordeaux). A Bordeaux, les élus créent des événements médiatiques (blocage de l'évacuation d'eau d'une usine polluante) pour appuyer leur action ; les médias répondent avec enthousiasme. Dans le cas d'Issy, les médias sont le seul moyen d'expression des élus Verts en l'absence de bulletin municipal. L'organisation de réunions publiques a également été un instrument de communication privilégié dans certaines villes pour présenter et débattre de tel ou tel dossier.

**Parmi les moyens de pression, généralement peu utilisés par les autres groupes politiques, nous avons relevé la manifestation, la pétition et surtout le recours devant le tribunal administratif.** Cette dernière pratique est utilisée par un nombre restreint d'élus, Narbonne (face à une application anticipée du POS), Grenoble et surtout Lyon, où Etienne Tête en fait un usage systématique. Ces élus justifient leur position de diverses manières : "Devant l'absence de contrôle pendant les procédures, la seule solution, c'est le contrôle *a posteriori* et le recours devant le tribunal administratif" ; "Tous les recours que j'ai fait, c'est le Préfet qui aurait du les faire". Néanmoins, une telle pratique pose des problèmes de lisibilité des prises de position sur le fond, puisque le tribunal administratif juge sur la forme. Elle soulève aussi des questions de démocratie : un individu peut-il, fusse pour de bonnes raisons, s'arroger le droit de bloquer ainsi la machine

municipale ? ; de fait, une telle action n'est pas forcément bien perçue par l'opinion publique et certains élus écologistes eux-mêmes la jugent peu pertinente et efficace.

Plus généralement, dans la mesure où bon nombre de ces pratiques sont classiquement utilisées par les militants d'association, l'un des reproches souvent adressé aux Verts est leur **tendance à mélanger la fonction d'élu et celle de militant d'association** ; ce que ne dénie pas cet élu d'Issy qui précise qu'il faut savoir "allier militantisme et pouvoir de l'élu". Comme le fait remarquer J.M. Ohnet, rédacteur en chef de la revue Pouvoirs locaux : "Les collectivités locales, habituées au fonctionnement notabiliaire de la démocratie de représentation, sont désormais confrontées à la montée d'un véritable pouvoir Vert appuyé sur un tissu associatif solide" (Le Monde 21-22 février 1993, p. 23).

**5 - Les thèmes d'interventions prioritaires** des élus Verts, ressortant de l'enquête par courrier, sont par ordre d'importance : 1) les déchets ; 2) les transports ; 3) l'urbanisme ; 4) les espaces verts. Outre le fait que deux de ces sujets soient directement liés à l'environnement, il est intéressant de remarquer que les transports, l'urbanisme ou le logement sont des thèmes abordés dans leur dimension "environnement et cadre de vie".

Les élus reconnaissent avoir préféré, tout du moins pour le début de leur mandat, se limiter aux dossiers correspondant à leur sensibilité et à leurs compétences ; de plus, c'est sur ces dossiers qu'ils étaient attendus et qu'ils devaient faire leurs preuves. Concernant leur **frilosité à l'égard de thèmes plus spécifiquement liés à l'aménagement urbain**, ils avouent avoir dû répondre en priorité à l'urgence. Il leur a été plus difficile de concevoir de véritables projets (ou contre-projets) en matière d'urbanisme ; alors que, sur les déchets ou les espaces verts, ils disposaient d'expériences et de moyens, grâce en partie à l'appui du mouvement associatif.

De la même manière **dans le domaine du social**, s'ils se sont illustrés par des prises de position en faveur du développement du logement social, par le soutien à des programmes de Développement Social des Quartiers ou à la création de régies de quartiers, ils y ont eu peu d'investissement et d'interventions significatives ; deux exceptions notables toutefois, celles de Daniel Rougerie qui, à Lille, a occupé le poste d'adjoint à l'animation des quartiers, et de Marie-Claude Noël à Bordeaux.

**Les élus Verts se sont le plus fortement opposés avec la majorité municipale à l'occasion du vote d'opérations de prestige au budget exorbitant** (centres culturels ou subventions aux clubs de foot), et **plus généralement lors du vote du budget**, tant pour des questions de priorité que de transparence des finances municipales.

Cette analyse est en partie confirmée par les enquêtes approfondies dans dix villes ; comme le montre l'analyse des sujets/dossiers sur lesquels les Verts ont le plus travaillé, à savoir : l'environnement (point n° 6), les déchets (point n° 7), les transports (point n° 8) et l'aménagement urbain (point n° 9).

**6 - La thématique environnementale est centrale dans les discours et l'action des élus Verts quels que soient les thèmes abordés (traitement des déchets, déplacements, urbanisme) dans la mesure où pour eux elle questionne globalement l'aménagement et la gestion urbaine.** Toutefois, de la part d'autres élus, elle est souvent réduite à des approches très sectorielles relatives à la protection de la nature, la lutte contre les pollutions et l'économie des ressources. De fait, la totalité des élus Verts ont agi à ce dernier niveau ; sans pouvoir dans certaines municipalités le dépasser.

Concernant **la protection de la nature**, on peut signaler les actions suivantes : l'aménagement des bords de Vienne à Limoges ou du Parc de la citadelle à Lille. De façon plus dérangeante, les Verts se sont mobilisés contre des projets d'aménagement détruisant des espaces naturels, tels le projet "d'autoroute urbaine" dans la vallée des Mercureaux à Besançon qui depuis 1989 fait l'objet d'un différend profond avec la majorité municipale. Par contre, les élus Verts de Bourges sont très sceptiques à l'égard des initiatives de la mairie en la matière. Le fait que Bourges ait reçu le trophée des villes fleuries ne relève pas pour eux de l'écologie. Dans une interview, l'élu Vert soulignait : "j'ai peur qu'ils confondent qualité des espaces verts et écologie".

Au chapitre de **la lutte contre les pollutions**, on retiendra : le rôle de conseil et d'aiguillon des élus Verts pour la couverture du territoire de la Communauté urbaine de Strasbourg par un réseau centralisé de mesure de la pollution de l'air ; la mise en place de contrôles de la radioactivité à Bourges et Lille ; enfin, l'opération de récupération des CFC à Bordeaux. La lutte contre la pollution visuelle par l'affichage publicitaire a donné lieu à des actions à Limoges et Bordeaux.

Les initiatives en matière d'**économies de ressources** relèvent essentiellement du traitement des déchets (point 7), occasionnellement des économies d'énergie (installation de chauffe-eaux solaire dans le cadre de la réhabilitation de logements HLM à Issy). Elles sont globalement rares, à la différence de ce que l'on peut constater en Allemagne (Annales de la Recherche Urbaine n° 52 : Ecologies allemandes, octobre 1991).

**La pédagogie de l'environnement** est aussi un lieu d'investissement des écologistes, en particulier de l'adjoint à l'environnement de Bordeaux : production d'une mallette pédagogique sur l'eau, soutien au développement des classes vertes.

Avec une préoccupation générale en matière d'environnement, les élus Verts se sont mobilisés contre le POS à Narbonne (sur les quatre mesures contre lesquelles les écologistes se sont opposés, trois ont trait à des aspects environnementaux : extension de la décharge, construction d'un parking dans un site classé, disparition de 40 ha de vignes pour l'aménagement d'une zone industrielle) ou le schéma directeur à Lyon.

**Sur ce type de dossiers, la compétence des écologistes est généralement reconnue et respectée** par l'ensemble de l'équipe municipale, même si, dans les cas d'opposition à des projets, elle dérange ; pour certains élus (Bordeaux et Lille), on parle même d'un rôle d'expert dans ce domaine. C'est par des initiatives, même limitées, à ce niveau que bon nombre d'élus Verts ont acquis une légitimité et une crédibilité. Dans la grande majorité des cas, on leur reconnaît un rôle et une utilité certaine dans l'avancée des dossiers liés à l'environnement qui se traduit par des remarques comme : "ils maintiennent une pression sur l'environnement", "c'est la conscience écologique de la mairie". Cette réaction n'est pas générale ; ainsi, à Lyon, on reproche à Etienne Tête d'être trop philosophique, de ne pas faire de propositions concrètes.

Aussi, les Verts ne sont pas compris lorsque, sur certains dossiers environnementaux, ils s'investissent peu, voire s'opposent. C'est souvent le cas lorsqu'il s'agit de plans d'ensemble, dans lesquels les Verts voient beaucoup de bonnes intentions mais peu d'engagements fermes : charte de l'écologie urbaine à Lyon, plan municipal d'environnement à Issy, charte de l'environnement à Strasbourg, journée de l'environnement à Narbonne. Ils mettent généralement en cause le bien-fondé et l'utilité de telles études et dénoncent "la poudre aux yeux".

Suite aux élections de 1989, dans de nombreuses municipalités se sont créées des directions de l'environnement, des éco-conseillers ont été embauchés, des militants d'associations de protection de la nature intégrés au Cabinet ; fruit de la vague verte, ces évolutions positives se sont souvent faites sans impliquer les élus Verts, voire pour les contrer.

7 - Dans pratiquement toutes les villes étudiées, la **question des déchets** fut évoquée, que ce soit comme sujet de conflit ou au contraire comme dossier témoin de l'action positive des Verts.

Dès la campagne électorale de mars 1989, le dossier "déchets" a constitué un thème central de l'action des écologistes à Strasbourg, Limoges et Issy. Si les élus de Strasbourg et de Limoges ont eu gain de cause en obtenant l'annulation de la construction des incinérateurs de Kehl et du Beaubreuil, les Verts d'Issy continuent à se battre contre la TIRU, usine de traitement industriel des résidus urbains très polluante, pour laquelle aucune solution d'amélioration n'est envisagée par la mairie, hors le transfert dans une autre localité.

L'axe essentiel de l'action des Verts en matière de traitement des déchets peut être résumé de la façon suivante : **"jeter moins, trier plus et traiter mieux"** ; formule qui traduit la philosophie du schéma de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Communauté urbaine de Lille, dont l'élaboration a été soutenue par les élus Verts.

C'est au nom de ce principe que les Verts **s'opposent au développement de l'incinération** (Rennes, Bordeaux, Lyon), en partie pour des questions de pollution, mais surtout parce que, selon eux, nombre d'élus et de techniciens municipaux évitent ainsi de se poser la question du recyclage.

De la même manière, les Verts ont contribué de diverses manières à la **mise en place de collectes sélectives plus ou moins poussées** : enquêtes de terrain ; soutien militant à la collecte sélective des papiers et cartons à Rennes ; mise en place de la collecte des CFC à Bordeaux. Les Verts ont veillé au bon fonctionnement des systèmes existants, comme à Narbonne où, en dénonçant des irrégularités dans le fonctionnement de la déchetterie municipale, ils ont contribué à en améliorer la gestion et l'utilisation.

**L'action la plus complète en la matière est celle engagée au niveau de la Communauté urbaine de Bordeaux, par l'élue Vert, Michel Duchêne.** Dans un premier temps, il a obtenu qu'avant qu'un projet de construction d'une usine d'incinération soit engagé, une étude prospective d'ensemble, visant à développer le recyclage, soit menée. Son implication dans cette étude a été très forte, unanimement appréciée, et crainte par la majorité soucieuse du poids qu'il prend sur ce dossier. Alors que très souvent il est reproché aux écologistes de faire de la surenchère sans considération des coûts, sur ce dossier, Michel Duchêne a fait des propositions ambitieuses mais réalistes... au risque d'être à son tour débordé par les militants associatifs et les élus de Génération écologie !

**8 - La politique des déplacements** constitue généralement un dossier majeur de l'action des collectivités locales, dans lequel les Verts se sont unanimement impliqués.

Dans certaines villes, la politique de transport en commun fut au centre des débats électoraux de mars 1989, et elle est toujours l'objet de conflits au sein de la municipalité. Il suffit de rappeler les joutes électorales à propos du **choix entre le VAL et le tramway** qui ont marqué les campagnes de Rennes et Strasbourg. A Strasbourg, l'élection de la liste socialiste s'est traduite par l'abandon du VAL à la plus grande satisfaction des écologistes ; toutefois, ces derniers s'opposent toujours à la majorité sur les points suivants : le tracé du tramway, son passage en souterrain et les enjeux d'aménagement autour des lignes et arrêts prévus. A Rennes, malgré une pression écologiste forte contre le VAL (pour des raisons financières, démocratiques et d'aménagement), c'est ce dernier qui a été choisi par la majorité municipale ; le reproche a été adressé aux Verts de ne pas avoir pu présenter de projet alternatif. Quant à Bordeaux, le choix du VAL a été fait avant les élections de 1989, puis par la suite remis en cause. Dans ce contexte, l'élu Vert s'est opposé au projet moins par conviction personnelle que pour satisfaire les attentes des sympathisants écologistes. L'opposition quasi-générale des Verts aux projets de transports en commun jugés trop onéreux traduit la volonté d'en faire plus avec les mêmes moyens ; dans cet esprit et pour économiser l'espace, ils poussent à la réutilisation des infrastructures existantes : voies de chemin de fer ou de tramway.

De façon plus générale, la **conception écologiste en matière de transports urbains** repose sur un certain nombre d'idées-forces, reprises avec plus ou moins de nuances en fonction des situations locales. Il s'agit avant tout de **réduire l'usage de la voiture, source de toutes les pollutions et les nuisances, ou plus fondamentalement d'arrêter d'aménager la ville en fonction de la voiture individuelle.** Corrélativement, il s'agit de **développer les transports en commun, d'augmenter l'usage du vélo, d'aménager les zones piétonnières dans les centres-villes.** Aussi, il n'est pas étonnant qu'à Bordeaux, les élus Verts se soient fortement investis dans l'opération "Vivre et circuler en ville", initiée par la majorité ; ses objectifs étaient les suivants : assurer à tous les usagers les mêmes droits et favoriser un partage de la rue grâce à la mise en place d'une charte d'aménagement permettant une hiérarchisation des voies dans le centre-ville. Toutefois, surprise de sa propre audace, la majorité municipale n'a pas donné suite au projet.

Dans le cadre du projet d'aménagement du Val de Seine, les élus Verts d'Issy, Meudon et Sèvres sont actuellement en train de conduire une réflexion sur le devenir du site, consacrant un effort particulier sur les transports ; en opposition majeure avec le projet de l'Etat.

La réflexion menée à Lille sur les transports s'intègre dans une logique qui dépasse le strict cadre urbain puisque l'élu Vert à la Communauté urbaine est également le vice-président chargé des transports à la Région. Favorables à une stratégie volontariste visant à favoriser les transports en commun et à pénaliser l'usage de la voiture, les Verts souhaitent dépasser le stade du discours et sont prêts à mettre en oeuvre des moyens coercitifs pour parvenir à leurs fins. Reste à voir comment concrètement, ils vont réussir ce challenge ; peut-être auront-ils plus de chance qu'à Bordeaux.

Avec moins d'ambitions, certains élus ont obtenu des choses. Si à Bourges, la poursuite des zones piétonnières du centre-ville demandée par les Verts est remise en question, à Besançon, dans le cadre du deuxième plan de déplacement, des propositions Vertes ont été prises en considération.

9 - La position des écologistes par rapport à **la ville et l'aménagement urbain**, même si elle n'est pas forcément conceptualisée dans des documents politiques et si elle n'est pas uniforme, renvoie tout de même à un certain nombre de principes de base. A notre connaissance, le seul écrit sur le sujet est celui paru en février 1992 dans la tribune des Verts sous le titre "Un regard écologique sur la ville" (cf. annexes).

Il est tout d'abord nécessaire d'éliminer le cliché qui consiste à assimiler écologie avec campagne et nature. **Pour les écologistes, la ville est loin d'être un monstre, c'est un lieu de vie en faveur duquel l'écologie peut permettre de soulever un certain nombre d'enjeux majeurs et d'avancer des propositions.** Pour cette raison d'ailleurs, quand ils le peuvent, ils participent à la commission "urbanisme" ("un dossier crucial sur lequel il faut absolument être présent").

Tout d'abord, les Verts préconisent **une approche de la ville en terme d'aménagement du territoire**, c'est-à-dire un équilibre entre villes et campagnes, une maîtrise de la croissance des villes. Les termes de "ville vivable" ou de "ville à développement durable" ont été utilisés à plusieurs reprises.

Au-delà de ces grands principes, d'aucuns leur font le reproche de ne pas avoir de vision d'ensemble de la ville. S'il est vrai qu'il est fort difficile d'identifier une stratégie commune et spécifique aux Verts, et que le plus souvent ils proposent des réponses adaptées à des situations locales, nous avons néanmoins identifié **trois thèmes récurrents dans leurs prises de position :**

1) Les Verts se battent **contre la croissance urbaine à tout crin**, les projets d'extension spatiale des villes ou de densification selon leurs termes : ils sont "contre le bétonnage pur et simple de la ville" ; **"faire de l'urbanisme, c'est savoir où ne pas**

**construire**". Ils luttent contre les effets démographiques et sociaux de la transformation des centres-villes. C'est essentiellement dans les grandes agglomérations comme Rennes ou Strasbourg que l'inquiétude des Verts est la plus vivement ressentie sur le sujet. Mais les élus des petites villes comme Narbonne se sont également insurgés contre des projets d'urbanisation massive qu'ils jugent incompatibles avec l'avenir économique de la ville et de la région.

2) De la même manière, ils **s'opposent de façon quasi-systématique aux grands projets d'aménagement** ("projets mégalos", "opérations de prestige"), que ce soit en matière de logements (ZAC d'Issy-les-Moulineaux), d'équipements culturels (le nouvel opéra à Lyon), de zones activités (Euralille à Lille, PIAF à Limoges, PIPACT à Bourges, cité internationale à Lyon) ou d'urbanisme commercial (Bourges, Besançon, Bordeaux). A cet égard, les reproches des écologistes portent généralement à la fois sur des considérations économiques -les zones commerciales en périphérie urbaine contribuent à la disparition des commerces en centre-ville- et sur des considérations urbanistiques : taille démesurée des zones commerciales par rapport aux besoins de la ville ; approches au coup par coup sous la pression des aménageurs, sans planifier les déplacements, les équipements sociaux, les espaces verts.

3) Ils se posent enfin en **ardents défenseurs du patrimoine historique des centres-villes** (cas de Besançon et Bordeaux où les processus de rénovation du centre-ville ont reçu l'appui des Verts). Ceci les conduit parfois à des positions radicales : opposition des Verts de Limoges à la construction de la médiathèque en lieu et place d'un hôpital présentant une valeur architecturale. Cet intérêt pour la protection du patrimoine des centres anciens va généralement de pair avec une logique d'aménagement piétonnier.

Dans une interview accordée à la Voix du Nord en mars 89, les écologistes en appelaient à "un urbanisme qui dépasse la juxtaposition des projets de quartier, loin des ambitions mégalos du passé mais imaginatif et intelligent ; une politique de transport qui ne s'appuie pas sur deux ou trois lignes de métro ; une politique de valorisation des déchets s'appuyant sur le recyclage et l'innovation".

10 - **L'opinion des élus municipaux non écologistes, des responsables des services techniques, des journalistes et autres**, à propos des Verts et du travail fourni au sein des assemblées locales varie évidemment d'une ville à l'autre. Néanmoins, une série de qualificatifs revient systématiquement dans les portraits : **stimulant, aiguillon, mouche du coche, poil à gratter** ; la connotation donnée à ces termes variant du compliment au reproche ou à la moquerie.

**Au chapitre des griefs, certains mentionnent leur côté provocateur et militant qui dérange, leurs exigences dépassant leur poids politique. Lorsqu'ils se cantonnent aux problèmes d'environnement, d'aucuns leurs reprochent une vision trop restrictive des choses ; s'ils élargissent leur champ d'intérêt ou critiquent les initiatives de la municipalité en matière d'environnement au nom de considérations plus larges, on dit qu' "ils font trop de politique et pas assez d'écologie".** Viennent ensuite des **incompréhensions par rapport à la pratique du tourniquet** (Issy, Narbonne) et une objection majeure à Limoges lorsque l'adjoint Verte ne vote pas le budget. Des critiques leur sont enfin adressées sur leur **incapacité à s'intégrer totalement à la dynamique municipale** ("il faut qu'ils dépassent le stade de l'observation", "ils ne sont pas en position de gérer"), et à construire des contre-propositions ou des contre-projets. Le plus souvent dépourvu de moyens, l'élu écologiste qui veut travailler sur ses dossiers doit, plus que d'autres, jouer des coudes, ne serait-ce que pour obtenir l'information de base. Dans ces conditions, on comprend que les Verts aient rencontré quelques difficultés à présenter des projets alternatifs et à réellement participer à la gestion de la ville.

Il n'en demeure pas moins que **dans l'ensemble les réactions ont été plutôt favorables et les critiques peu virulentes**, sans que nous sachions toujours si ces prises de position étaient sincères ou relevaient de la diplomatie et de la langue de bois face à un enquêteur. Reviennent le plus souvent **le sérieux et la qualité de leur travail, leur bon sens et leur vigilance, en particulier sur des dossiers liés à l'environnement et au cadre de vie** -"une opposition utile pour sensibiliser le conseil sur des sujets précis" ; on en vient même à Besançon à évoquer les réactions d'auto-censure qu'ils provoquent chez les autres élus. Leur présence continue et régulière dans les assemblées est remarquée et appréciée par les autres. Le fait qu'ils posent beaucoup de questions, que ce soit dans les séances de conseil ou dans les réunions de commissions, est inégalement apprécié ; mais certains reconnaissent qu'en introduisant la discussion et la contradiction, ils apportent aussi un courant d'air nouveau dans des assemblées qui ont trop souvent tendance à être sclérosées.

Le plus souvent, on reconnaît qu'ils **n'hésitent pas à travailler avec d'autres élus et à participer à des projets communs** quand ils considèrent que les idées sont bonnes, en particulier en matière d'urbanisme. Il a également été remarqué dans certains cas (Limoges, Bordeaux par exemple), que, en comparaison avec les débuts de leur mandat, ils font part d'un plus grand réalisme dans leurs choix et décisions, et que leurs positions se sont sensiblement assouplies. **Ils ont ainsi perdu l'image de contestataires systématiques.** A noter que ce n'est pas le cas à Lyon, Strasbourg ou à Narbonne.

11 - De la même façon, le **bilan dressé par les écologistes eux-mêmes** est très nuancé. Dans l'ensemble, ils ont trouvé **l'expérience municipale intéressante et formatrice** ; certains n'hésitent pas à dire que, malgré les difficultés à s'imposer, il est important d'être présent sur la scène municipale. Ils ont l'impression d'avoir acquis une certaine légitimité (qui paraissait difficile à obtenir au départ) du fait du travail fourni, de l'assiduité et de l'intérêt qu'ils ont montré à participer au fonctionnement de la machine municipale. Alors qu'on ne les attendait que sur le terrain de l'environnement, certains sont satisfaits d'avoir réussi à prouver qu'ils pouvaient s'intéresser à autre chose qu'à l'environnement.

Malgré tout, les écologistes font généralement le plus souvent **une analyse très critique de leur trois années de présence dans les assemblées municipales**. Ils mettent tout d'abord en avant les problèmes et la lenteur de leur adaptation à la fonction d'élu, ainsi que la difficulté à se faire adopter par les autres conseillers, surtout quand l'équipe est ancienne. Ils posent ensuite le problème de l'élu minoritaire qui les met de fait dans une position marginalisée.

**Lorsqu'ils ne participent pas à l'exécutif**, ils ont conscience de ne pouvoir intervenir que de façon ponctuelle. Beaucoup regrettent de ne pas avoir assez de temps et de moyens pour monter des projets alternatifs, d'agir dans l'urgence et de se mobiliser au coup par coup ; ce qui rend l'expérience municipale souvent décevante, d'autant plus que, dans le même temps, **ils n'ont pas toujours réussi à "faire de la politique autrement"**. Ils étaient venus pour changer le fonctionnement des institutions municipales, ils ont été réduits à l'insignifiance face à un pouvoir local qui ne leur a laissé aucun espace d'initiative et d'expression ; il leur reste à dénoncer une fois de plus le "déficit démocratique".

**Ceux qui ont su ou pu conquérir des espaces de pouvoir** (en acceptant un poste d'adjoint ou comme Etienne Tête à Lyon en s'appuyant sur le tribunal administratif) ont souvent dû eux aussi faire le constat de leur incapacité à influencer la marche de l'exécutif et des services techniques.

12 - A la lumière de ces expériences éparses mais non moins significatives, nous avons pu tirer **un certain nombre d'enseignements et de réflexions** qui se veulent les plus objectives possibles.

En premier lieu, nous avons pu remarquer que malgré l'opinion et la position des autres élus sur les Verts, **leur discours avance, gagne du terrain**, à tel point que dans certains cas, le discours écologiste est largement repris par la majorité municipale.

On peut aussi observer **des changements dans le comportement de certains écologistes**, surtout remarquables du côté de ceux qui ont un poste d'adjoint. On voit se dessiner chez ces derniers une volonté d'opérer une rupture avec les comportements passés, d'acquérir une expérience de la gestion publique et de la négociation politique. Cette position n'est pas sans danger puisqu'ils courent le risque de se couper de leur base, support privilégié de leurs actions.

Dans tous les cas, **c'est en ne restant pas enfermés dans le champ clos des conseils municipaux et des commissions qu'ils ont pu avoir leur plus grande influence**. Par des initiatives originales (voir paragraphe 4.) et en s'appuyant sur un réseau militant efficace et/ou sur la presse, certains élus ont su provoquer le débat public. On peut inscrire dans la même démarche le choix du poste d'adjoint à l'animation des quartiers fait par les Verts de Lille.

Aussi, quoique chacun pense du contenu et de la portée de l'action des écologistes, nul ne peut nier qu'ils ont su apporter dans certaines villes **un courant nouveau dans la machinerie municipale** ; apport généralement en proportion de la place que des responsables politiques ont su leur accorder. Leur entrée dans les mairies peut être analysée comme **participant au renouvellement de la démocratie locale** : "En contraignant les notables à s'interroger sur la précarité de leur sacre, en habituant les formations politiques traditionnelles au débat public, à la négociation, elle peut ouvrir la voie à cette démocratisation de la vie locale qui demeure encore largement pour l'instant un vœu pieux" (J.M. Ohnet, Le Monde, 21-22 février 1993, p. 23).

Qu'en est-il de **leur apport en matière d'aménagement et de gestion urbaine** ? L'écologie politique est au départ la radicalisation d'une critique, plus générale dans la société, d'une urbanisation intensive qui crée le vide autour d'elle et conduit à un cadre de vie très dégradé. Aussi, il n'est pas étonnant que les discours des écologistes sur la ville portent plus sur les notions de crise ou de fractures urbaines (liées d'ailleurs à une crise écologique plus globale) que sur les facteurs dynamisants et les potentialités des villes, au risque de paraître anti-urbain. De même, l'écologie politique propose un changement de modèle de développement au profit d'un avenir qui, s'il n'est pas retour au passé, ne peut qu'être utopique. Utile pour un renouvellement des cadres de pensée, cette utopie de la ville n'est pas toujours nouvelle et laisse parfois des questions en suspens. Quand les Verts proposent de développer une vie de quartier (certains emploient même le terme de vie de village), on se demande sur quelles dynamiques sociales ils vont pouvoir s'appuyer. Quand ils critiquent à la fois les fortes densités et l'étalement, on souhaiterait qu'ils poussent plus loin la réflexion sur les formes urbaines pour ne pas paraître contradictoire ? Quant ils plaident en faveur d'un développement harmonieux et équilibré des villes, on s'interroge sur les moyens qu'ils

se donnent pour y parvenir ; de même lorsqu'ils utilisent, sans vraiment l'expliquer, les concepts de ville vivable ou de développement durable.

Toutefois, lorsque les Verts prennent des responsabilités d'élus municipaux, ni la critique et le discours revendicatif, ni les initiatives symboliques du type utilisation de papier recyclé ne sont plus suffisants. S'ils restent élus de l'opposition, ils peuvent encore, tel Etienne Tête à Lyon, se donner pour objectif de favoriser la réalisation des "bons projets" et de "freiner, voire de stopper, les autres". Mais là encore, la remise en cause des projets mégalos et ambitieux des maires (cité internationale, VAL, etc.) peut paraître mesquine et poujadiste si, parallèlement, ces élus Verts ne sont pas capables d'exprimer clairement leurs ambitions pour la ville.

Pour les élus de Lille, Bordeaux et Limoges, qui ont accepté des postes d'adjoint, la capacité à définir et mener à bien des projets devient fondamentale ; l'action politique prend tout son sens : un "art du possible", la "capacité au sein d'un groupe, dont initialement les intérêts et les opinions sont divergents, d'aboutir à des décisions et des choix collectifs qui s'imposent au groupe et qui symbolisent une politique commune". Dans cette perspective, on trouve les démarches les plus avancées à Bordeaux et Lille, où les élus Verts ont su se positionner avec imagination et pragmatisme sur des dossiers conditionnant le fonctionnement global de la ville (déplacements, déchets). Indépendamment du succès relatif de telles démarches, on peut constater que les Verts se retrouvent alors au côté de techniciens et d'élus novateurs qui, sans être Verts, travaillent depuis de nombreuses années sur les conditions de développement de villes plus vivables.

Les Verts ont alors du mal à faire preuve d'originalité et à marquer leur différence ; mais au fond, qu'importe ? Cette force, ne serait-elle que d'appoint, est précieuse pour une avancée des pratiques en matière d'aménagement et de gestion urbaines. Signalons qu'il y a quelques mois a été créée au sein du parti Vert la commission "Urbanisme" ; cette initiative nous paraît le témoin évident d'une prise de conscience parmi les écologistes du besoin d'avancer dans leurs réflexions et leurs propositions sur la question urbaine.

Il nous semble que les questions qui se posent aujourd'hui, sont les suivantes :

- Comment la situation des élus locaux va-t-elle évoluer ?
- Les écologistes vont-ils continuer à occuper la scène municipale ?
- Et si oui avec quels compromis ou quels éclatements (nous pensons en particulier au cas où l'écologiste a une position d'adjoint et qu'il ne vote pas le budget) ?

- Comment vont-ils résoudre les tensions avec leurs militants de base qui ont parfois du mal à comprendre la position des élus ?
- Arrivés le plus souvent à l'occasion d'une vague verte, sans commune mesure avec leur audience locale, auront-ils pu s'inscrire à cette occasion durablement dans le paysage politique local ? Leur pratique de parti (tourniquet, non-cumul des mandats) est contraire à la notabilisation de leurs leaders, jugée par certains indispensable pour peser sur la vie politique locale.

Ces questions restent pour l'instant ouvertes, dans l'attente des élections municipales de 1995 et des bilans qui ne manqueront pas d'être établis à cette occasion.

**PARTIE 1**

**CONTEXTE ET OBJECTIFS  
DE L'ETUDE**

Le mouvement écologiste en France -dont on situe l'émergence au début des années 1970- a connu à l'occasion des élections, municipales puis européennes de 1989, une étape marquante de son histoire, en termes de nombre de voix (8,1 % des suffrages exprimés là où ils étaient présents pour les municipales, 10,67 % pour les européennes) et de sièges obtenus (600 conseillers municipaux et 9 parlementaires européens Verts).

Les effets immédiats de ce scrutin sont clairement identifiables. De nombreux écologistes ont siégé pour la première fois dans les conseils municipaux de villes, notamment de grandes villes. Bon nombre d'élus de tous bords ont sensiblement verdi leur discours. Des décisions spectaculaires ont été prises comme l'abandon du VAL à Strasbourg. Au-delà, cette nouvelle donne s'est-elle traduite par des évolutions plus profondes, que ce soit en matière de fonctionnement des institutions municipales et plus encore en matière d'aménagement et de gestion urbaine ?

---

## **1.1. - La montée des écologistes**

---

Au cours de ces dernières années, nombre d'écrits ont été publiés sur les écologistes, que ce soit sous l'angle politique ou sociologique. Notre propos n'est pas ici de reprendre ces analyses mais plutôt de rappeler brièvement les étapes marquantes du processus d'évolution d'un mouvement devenu parti(s).

La percée de l'écologie politique peut être située fin des années 1960-début des années 1970. C'est l'époque des "écolos" contestataires qui occupent le plateau du Larzac et organisent des rassemblements autour des centrales nucléaires. A cette période, se créent et se multiplient un peu partout des associations de protection de la nature ou des comités locaux de défense de l'environnement. Ces mouvements et ces associations se situent délibérément en dehors des cadres institutionnels, politiques et syndicaux. Ils n'ont pas d'unité ; certains écologistes sont considérés comme des naturalistes/apolitiques, d'autres comme des anti-tout : antinucléaire, antimilitariste, antiproduction ; mais aussi anti-élection, ayant repris à leur compte le slogan gauchiste : "élections, pièges à cons". Hors de toute stratégie électorale, ils constituent néanmoins des groupes de pression avec lesquels il faut compter.

Malgré tout en 1973, des candidats écologistes se présentent en Alsace à l'occasion des législatives, avec l'idée de faire pression sur le pouvoir par l'intermédiaire du bulletin de vote. Ils font partie du mouvement "Ecologie et Survie", fondé par Solange Fernex et Antoine Waechter. Mais c'est surtout l'année 1974 qui va marquer l'entrée des écologistes sur la scène politique avec la candidature de René Dumont, agronome et tiers mondiste, aux

élections présidentielles. Celui-ci recueillera 1,3 % des suffrages exprimés au premier tour<sup>1</sup>. Aux municipales de 1977 (pour lesquelles les données chiffrées sont difficilement exploitables), les écologistes réussissent quelques percées locales, en particulier en Alsace et en Isère. Aux législatives de 1978, la liste "Collectif Ecologie 78" recueille 4,5 % des suffrages, et aux européennes de 1979, la liste conduite par Solange Fernex parvient à un résultat similaire. A l'élection présidentielle de 1981, Brice Lalonde multiplie le score précédent de René Dumont par trois (3,9 %). Aux législatives qui suivent, les écologistes, présents dans un tiers des circonscriptions sous diverses étiquettes, retombent à 3,2 %. Aux élections municipales de 1983, ils remportent là où ils sont présents (c'est-à-dire une centaine de communes de plus de 9000 habitants) 6,8 % des suffrages exprimés.

Puis le mouvement écologiste se structure lentement pour aboutir en 1984 à la création d'un véritable parti politique, **les Verts**. Aux européennes, la liste conduite par Didier Anger obtient 3,4 %. Brice Lalonde qui est candidat sur une liste d'union avec des radicaux de gauche (Entente Radicale Ecologiste) parvient quant à lui à un résultat voisin, 3,3 %. Le parti Vert regroupe les deux tendances évoquées précédemment : l'une antimilitariste, antinucléaire, libertaire et proche de la gauche ; l'autre naturaliste et autonome. Avec l'arrivée d'Antoine Waechter à la direction en 1986, la seconde tendance devient largement majoritaire. L'adoption à l'assemblée générale de novembre 1986 de la motion "affirmer l'identité politique des écologistes" confirme très nettement cette option. C'est aussi à cette époque que les Verts diffusent le mot d'ordre "ni gauche, ni droite, l'écologie n'est pas à marier".

Ceci va conduire Brice Lalonde, jusqu'alors très réticent vis-à-vis d'Antoine Waechter et de ses amis, à rompre définitivement le contact avec eux quand il se présente à Lyon aux législatives de 1986 contre Jean Brière, le candidat officiel des Verts. Pour renforcer la coupure, l'écologiste solitaire et désapprouvé par les Verts crée en 1990 (après son entrée au gouvernement) son propre mouvement "Génération Ecologie".

Mais revenons aux élections de 1986. Aux législatives, malgré l'instauration d'un scrutin à la proportionnelle, favorable aux petits partis, les Verts font un résultat assez faible (2,5 %). Par contre, aux élections régionales de la même année, ils réalisent un score de 3,5 % et trois écologistes font leur entrée dans les assemblées régionales (Andrée Buchmann et Antoine Waechter en Alsace, Didier Anger en Basse Normandie). En 1988, Antoine Waechter est candidat à l'élection présidentielle, il recueille 3,8 % des suffrages. Aux législatives suivantes, les Verts ne présentent pas de candidats pour protester contre le

---

<sup>1</sup> Les données statistiques sur les élections sont tirées de D. Boy, "Le vote écologiste, évolution et structure", Cahiers du GEVIPOF, n° 6, 1990, 70 p.

scrutin majoritaire ; décision qui ne sera d'ailleurs pas suivie par la totalité des adhérents ; les quelques candidats écologistes présents obtiennent 4,5 % des suffrages.

Les élections municipales et européennes de 1989 vont marquer une évolution décisive dans la progression des Verts. Ils obtiennent 10,67 % des suffrages aux européennes et 9 élus font leur entrée au Parlement européen. La tendance s'affirme lors des élections régionales de mars 1992 puisque les écologistes, toutes tendances confondues, recueillent presque 15 % des suffrages dont 7,1 % pour Génération Ecologie et 6,8 % pour le parti Vert. On compte au total 213 conseillers régionaux écologistes, 107 Verts et 106 Génération Ecologie. La surprise la plus grande de ces élections fut la nomination de Marie-Christine Blandin à la présidence du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais grâce à une majorité rose-rouge-verte. Au niveau géographique, les Verts conservent leurs zones de force traditionnelles telles que l'Alsace, la Manche et Rhône-Alpes ; dans le même temps, ils subissent des pertes dues aux réussites de Génération Ecologie.

La défaite des Verts aux élections législatives de mars 1993 remet quelque peu en cause leur influence sur l'échiquier politique français ; tendant à confirmer l'aspect volatil de l'électorat écologiste. Mais laissons aux politologues le soin d'analyser ce phénomène<sup>1</sup> et revenons aux résultats des municipales de 1989.

---

## **1.2. - Les élections municipales de mars 1989**

---

Après les élections municipales de 1989, environ 1 400 écologistes investissent les conseils municipaux, dont 600 sont effectivement adhérents au parti Vert. Au-delà de la moyenne nationale de 8,1 %, les Verts ont franchi la barre des 10 % dans de nombreuses communes d'importance telles que Mulhouse (12,6 %), Quimper (14,6 %) ou Lorient (15,1 %). Ils sont entrés dans une trentaine de grandes villes (Paris, Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Rennes, Lille, etc.) et ils ont réussi à obtenir une douzaine de postes d'adjoints.

Afin de mieux saisir la position des Verts face aux problèmes urbains, il est utile de rappeler quels étaient les thèmes de la campagne électorale de 1989 et sur quelles idées se basaient leur projet municipal. Nous avons joint en annexe le document de travail des Verts ayant permis aux futurs candidats de préparer leur projet municipal.

D'une façon générale, le discours des Verts faisait une large place, outre la protection de l'environnement, aux thèmes de la démocratie locale, de la solidarité des communes, de l'urbanisme, des transports, de l'économie et de la gestion locale. Leurs intentions étaient

---

<sup>1</sup> D. Boy, "Que sont les écologistes devenus ?", Le Monde, 8 avril 1993.

"de faire évoluer la politique de leur commune, de parvenir à modifier des installations existantes et d'imposer de nouveaux équipements"<sup>1</sup> .

Quand on analyse de près les thèmes sur lesquels localement ils ont mené leur campagne, on s'aperçoit que les équipes candidates ont particulièrement mis l'accent sur des questions d'environnement : le VAL à Strasbourg et à Rennes, pollution et urbanisme à Poitiers, Eurodisneyland et ses conséquences sur l'environnement dans les communes de Marne-la-Vallée. Ce sont finalement des terrains sur lesquels on attend traditionnellement les écologistes et à ce niveau là, ils n'ont pas vraiment créé de surprise. Exception notable : la ville de Dôle, où la campagne de la candidate Verte, Dominique Voynet, (elle a depuis fait son chemin) était très engagée sur le terrain du social.

L'analyse des résultats électoraux prouve en fait que la réalité n'est pas aussi schématique qu'elle a en l'air. On s'aperçoit qu'effectivement le vote écologiste est en partie lié à des considérations d'environnement local. C'est par exemple démontré dans le département de la Manche sur le terrain du nucléaire : Didier Anger a recueilli 30 % des suffrages aux Pieux et Daniel Bosquet 28 % à Equeurdreville. Les Verts du Puy quant à eux ont fait un score de 17,4 % à cause du barrage de Serre-de-la-Fare. A Quimper, ils ont recueilli 15 % en se mobilisant contre un projet d'usine d'incinération. Par contre, on s'aperçoit que les hauts lieux de la contestation nucléaire comme Creys-Malville ou Nogent-sur-Seine n'ont pas réagi à la poussée verte. Il en est de même dans les zones touchées par les problèmes de pollution. Il est donc clair que le vote local/environnemental n'explique pas tout<sup>2</sup>.

Selon Guillaume Sainteny<sup>3</sup>, il semble que pour comprendre le vote écologiste, il faille prendre en compte d'une part la perte de légitimité des partis politiques (le clivage droite/gauche n'est plus aussi pertinent) et d'autre part l'insatisfaction des électeurs par rapport à la façon dont les élus locaux traitent ou ne traitent pas les problèmes d'environnement. C'est également ce que confirme un sondage réalisé par l'IFOP à la sortie des urnes en 1989 puisque 49 % des électeurs jugent que "le clivage droite-gauche n'a plus de sens aujourd'hui" et que 24 % ont "voulu donner un avertissement au gouvernement"<sup>4</sup>.

Quatre années se sont écoulées depuis l'arrivée des élus Verts dans les municipalités ; c'est essentiellement sur leur action au cours de cette période que nous allons maintenant focaliser notre attention.

---

<sup>1</sup> P. Drouin, "Elections municipales : les priorités des Verts", Le Moniteur, 24 mars 1989, p. 24.

<sup>2</sup> D. Boy, 1990, op. cit.

<sup>3</sup> G. Sainteny, Les Verts, PUF, 1991.

<sup>4</sup> C. Ysmal, "Ni à gauche, ni à droite, mais ailleurs", Projet, mai-juin 1989, pp. 71-72.

---

---

### **1.3. - Objectifs de l'étude**

---

---

Cette recherche a été entreprise dans le but de comprendre et de rendre compte de la façon dont les écologistes proposent de concevoir, de planifier et de gérer la ville. Elle vise notamment à analyser la position institutionnelle et fonctionnelle des élus écologistes, les alliances qu'ils ont contractées, leur capacité à renouveler les discours, leurs représentations de l'action municipale, leurs projets et leurs systèmes d'action.

Nous tenons à préciser que cette étude ne concerne, sauf rares exceptions, que les écologistes inscrits au parti Vert, pour la simple raison qu'en 1989 Brice Lalonde n'avait pas encore créé Génération Ecologie et que l'AREV (Alternative Rouge et Verte) a vu le jour fin 1989. Ainsi, même si lors de notre travail de terrain nous avons été amenés à rencontrer des élus de Génération Ecologie ou de l'AREV, nous avons tenu à distinguer leurs interventions, propositions et stratégies de celles des Verts.

La méthode utilisée pour réaliser cette étude se découpe en deux phases :

Phase 1 - Une enquête par questionnaire auprès des élus Verts siégeant au Conseil municipal de 33 villes de plus de 20 000 habitants, réalisée dans le but d'obtenir un premier éclairage sur la situation et d'établir un échantillon de 10 villes représentatives des configurations les plus intéressantes. Cette première phase fut réalisée entre juin et septembre 1991.

Phase 2 - Une étude approfondie (entretiens semi-directifs, revue de presse, etc.) de cet échantillon de 10 villes : Lille, Rennes, Strasbourg, Bordeaux (et leur communauté urbaine), Narbonne, Limoges, Besançon, Bourges, Issy-les-Moulineaux et la Communauté Urbaine de Lyon. L'objet de cette seconde phase était triple :

- 1 - analyser l'insertion des écologistes dans le jeu politique local et observer les prises de position et les actions concrètes dans les premiers mois qui ont suivi les élections ;
- 2 - établir un bilan du travail accompli en trois ans (1989-1992) ;
- 3 - et mener une réflexion prospective sur les évolutions possibles et les stratégies, le temps du mandat municipal et à plus long terme.

Cette deuxième phase de l'étude s'est déroulée entre décembre 1991 et décembre 1992. Exception faite de Lyon où le travail fut réalisé au cours du premier semestre 1993. Nous aurons l'occasion au cours du rapport de revenir sur les orientations méthodologiques adoptées en fonction des différentes étapes de la recherche.

**PARTIE 2**

**DE LYON A GRADIGNAN :  
LES RESULTATS D'UN TOUR DE  
FRANCE ECOLOGISTE**

---

## **2.1. - Première étape : panorama général de 33 villes de plus de 20 000 habitants**

---

Nous avons tout d'abord procédé à une pré-sélection d'une trentaine de villes, à partir d'un premier travail d'identification. Pour cela, nous avons pris contact avec les personnes et organismes suivants :

- M. Boy, chargé de recherche au CEVIPOF (Centre d'étude de la vie politique française), centre dépendant de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, qui conduit depuis plusieurs années des travaux sur le thème du vote écologiste. Il nous a fourni des renseignements de premier ordre, notamment la liste des résultats aux élections municipales de 1989 dans les villes de plus de 20 000 habitants.

- M. Mirénowicz, directeur du GERPA, qui a conduit une étude sur les politiques municipales d'environnement urbain dans une trentaine de villes françaises.

- M. Villalba qui, au nom de l'ANEE (Association Nationale des Elus Ecologistes), a collaboré à cette première phase de l'enquête et nous a fourni la liste nominative (ainsi que les adresses) des élus Verts siégeant dans les villes de plus de 20 000 habitants.

- M. Kalaora du SRETIE (Service de la recherche des études et du traitement de l'information sur l'environnement) qui nous a présenté le programme de recherche d'anthropologie politique sur les écologistes. Dans le cadre de ce programme, M. Abélès (laboratoire d'anthropologie sociale) et lui-même ont organisé un séminaire intitulé "Les écologistes en politique : origines, mutations et perspectives", qui s'est étalé sur les deux années universitaires 1990-91 et 1991-92 à l'EHESS ; nous y avons régulièrement participé<sup>1</sup>.

A partir de ces différentes sources d'information, il a été procédé à une pré-sélection de trente-trois villes choisies en fonction des critères suivants : la taille des villes (représentation équilibrée entre petites, moyennes et grandes villes), les caractéristiques économiques, la configuration politique locale et la position qu'y occupent les écologistes.

Au préalable, il convient de signaler deux "anomalies" dans la liste des villes pré-sélectionnées. L'un des critères de sélection était l'appartenance des élus au parti Vert. Il s'avère que sur les 33 villes, Valenciennes et Grenoble ne remplissent pas cette condition. A Valenciennes, l'élu membre du parti Vert au moment des élections a adhéré lors de sa création à Génération Ecologie. Quant à Grenoble, les deux élus font partie de l'association "Ecologie Alternatives Autogestion".

---

<sup>1</sup> Ce séminaire a donné lieu à la publication d'un rapport : "Les écologistes en politique", Dossiers des séminaires TTS, n° 18/19, septembre 1992, 220 p.

Un court questionnaire (cf annexe) a été envoyé aux élus écologistes siégeant aux conseils municipaux de ces villes. 22 villes sont représentées, soit 66 % du total des envois. C'est sur cette base que sont présentés les résultats suivants.

Les élus écologistes constituent toujours un groupe minoritaire, avec ce que cela suppose comme aléas<sup>1</sup>. Nous avons en effet relevé une moyenne de deux élus par municipalité.

#### **Nombre d'élus écologistes dans les conseils**

<b>nombre d'élus par conseil</b>	<b>nombre de réponses</b>
1	5
2	9
3	4
4	2
5	2
<b>Total</b>	<b>22</b>

Aux yeux des autres élus, les écologistes apparaissent souvent comme des opposants systématiques, des contestataires. En réalité, quand on interroge les élus Verts, 34 % qualifient leur position au sein du conseil de la façon suivante "en désaccord avec la majorité mais possibilité de conciliation", et 17 % se considèrent comme étant "marginalisés". Il faut préciser que l'expression "opposition constructive" a été rajoutée à la liste initiale car un certain nombre d'élus ont mentionné ce terme, qui a d'ailleurs été utilisé par Antoine Waechter dans plusieurs de ses discours et interviews.

---

<sup>1</sup> "Guide de l'élus minoritaire", Territoires Correspondance Municipale, n° 320, septembre 1991.

### Position des élus dans le conseil

Position au sein du conseil	% de réponses par rapport au total des réponses*
en accord systématique avec la majorité	0
en accord mais nécessité de discussions	14
opposition constructive	7
en désaccord mais possibilité de conciliation	34
en désaccord systématique avec la majorité	14
marginalisé	17
autres	14

\* Cette question offrait la possibilité de fournir plusieurs réponses

Il convient d'ajouter que la majorité des élus siège pour la première fois dans un conseil municipal ; aussi les premiers mois, voire la première année, ont généralement été consacrés à l'apprentissage du fonctionnement de la machinerie municipale. On leur a d'ailleurs quelquefois reproché leur ignorance, leur naïveté et leur manque de formation.

Deux chiffres viennent confirmer la tendance à l'autonomie des élus écologistes. En premier lieu, 91 % des candidats n'ont pas contracté d'alliance au premier tour et ont donc présenté des listes Vertes autonomes. 82 % n'ont pas fusionné au second tour, soit parce qu'il n'y a pas eu de second tour, soit parce qu'ils avaient fait un score suffisant pour se présenter à nouveau de façon autonome au second tour. Sur les quatre listes ayant fusionné au second tour, trois l'ont fait avec des listes de gauche qui se sont retrouvées majoritaires au sein du conseil.

Concernant l'existence d'autres élus écologistes non-adhérents au parti Vert mais siégeant dans le conseil municipal, les réponses ont été à 77 % négatives. Nous avons repéré ici et là quelques cas isolés d'adhérents à Génération Ecologie (3) ou à l'AREV, et de militants du milieu associatif.

Si l'on prend en considération la totalité des élus recensés dans le cadre de cette enquête (à savoir 52) et pas seulement le nombre de réponses (22), on s'aperçoit que 15 % ont un poste d'adjoint. Voici dans le détail la répartition des postes d'adjoint dans les communes étudiées :

Lille : un adjoint à l'environnement et un adjoint à l'animation des quartiers

Limoges : un adjoint à l'urbanisme

Valenciennes : un adjoint à l'environnement

Orléans : un adjoint à l'environnement, la qualité de la vie, les espaces verts

Bordeaux : un adjoint à l'écologie urbaine

68 % des personnes enquêtées déclarent avoir une charge particulière au sein de la municipalité ; devant le nombre et la diversité des réponses, il n'y a pas réellement d'intérêt à toutes les lister. En effet, un élu fait généralement partie de plusieurs commissions municipales sans compter ses autres attributions (municipales ou non). L'enquête détaillée dans 10 villes permet d'aller plus loin à ce niveau. Elle prend notamment en considération les cas où les élus siègent à la fois dans un conseil municipal et dans une communauté urbaine.

Concernant les conditions matérielles de travail au sein des mairies, nous avons repris les résultats d'un sondage réalisé par les Verts auprès de 150 élus de leur parti<sup>1</sup>. Il apparaît que 45 % n'ont pas de moyens matériels à leur disposition (téléphone, local, machine à écrire), que 50 % ont accès aux dossiers complets et 34 % aux dossiers expurgés. En fait la situation varie selon les communes. Ainsi à Caluire, Etienne Tête et ses trois coéquipiers ne disposent ni d'un bureau, ni d'un téléphone et encore moins d'un secrétariat. A Grenoble par contre la situation est nettement meilleure puisque les deux élus ont un bureau en mairie et un poste d'assistant leur a été accordé.

Dans 64 % des villes enquêtées, il existe une commission "environnement". Seules 32 % ont adopté un plan municipal d'environnement ; pour la moitié d'entre elles, il est en cours de réalisation et pour l'autre moitié, en cours de négociation.

A travers cette première enquête, l'impression prévaut que les élus s'orientent prioritairement (ou sont orientés) vers des sujets liés à l'environnement. Ainsi à la question 19 se rapportant aux interventions durant les réunions de conseil, les réponses (à choix multiples) ont été classées de la manière suivante.

---

<sup>1</sup> C. Bourroux, "Dans les conseils municipaux. "Verts" : un label en vogue", Communes modernes, 1991, p. 8.

### Thèmes d'intervention prioritaires

thèmes d'intervention	nombre de fois cités par les élus
écologie, environnement, cadre de vie	14
urbanisme, habitat	8
action et politiques sociales	7
transport	6
finances, budget, gestion communale	5
affaires scolaires et culturelles	5
démocratie locale	4

Le traitement des questions facultatives (cf. questions 15 à 17 du questionnaire) vient renforcer cette tendance. Nous avons en effet classé en 14 catégories les différentes réponses et pour chacune d'entre elles, nous avons obtenu les résultats suivants (sachant qu'un élu pouvait fournir plusieurs réponses).

- 01 - Politique d'environnement = 6
- 02 - Education à l'environnement = 2
- 03 - Espaces verts = 11
- 04 - Pollution industrielle = 7
- 05 - Déchets = 27
- 06 - Approvisionnement en eau = 3
- 07 - Transport = 20
- 08 - Urbanisme = 15
- 09 - Logement = 2
- 10 - Opérations DSQ = 6
- 11 - Budget, finances locales = 7
- 12 - Activités culturelles et sportives = 8
- 13 - Education = 5
- 14 - Coopération tiers-monde = 2

Les sujets 1 à 6 - qui correspondent directement à des thèmes d'environnement -comptabilisent 46 % des réponses. Les transports, l'urbanisme et le logement sont également des thèmes sur lesquels les écologistes sont très présents. Ce sont des sujets sensibles autour desquels les enjeux sont importants, c'est généralement la chasse gardée de la majorité ; les Verts tiennent donc à rester vigilants à leur égard. Il faut préciser que ces thèmes sont, en règle générale, abordés dans leur dimension environnement et cadre de vie. Le budget et la question des finances locales semblent par contre n'intéresser qu'une

minorité. Beaucoup d'élus écologistes avouent être complètement désarmés devant un tel sujet. Toutefois certains sont parvenus à résoudre astucieusement le problème. C'est le cas de ceux de Limoges qui ont demandé un audit sur les finances municipales de telle sorte que maintenant ils déclarent être "les seuls à en connaître le fonctionnement"<sup>1</sup>.

Quand on analyse de façon plus détaillée les résultats, il apparaît d'une part que les écologistes se sont plus facilement exprimés, dans le questionnaire, sur les dossiers auxquels ils sont opposés (47 oppositions et seulement 34 propositions). D'autre part, quatre thèmes sont évoqués par plus de 10 personnes interrogées. Ce sont, par ordre d'importance : les déchets (27), les transports (21), l'urbanisme (14) et les espaces verts (11), donc des dossiers très proches des compétences classiques des écologistes.

### Dossiers prioritaires des écologistes

Dossiers	Soutien	Opposition	Proposition	Total
déchets	9	6	12	27
espaces verts	5	3	3	11
politique environnement	1		5	6
pollution industrielle	2	2	3	7
eau	1	1	1	3
éducation à environnement	1		1	2
transport	4	12	5	21
urbanisme	3	11		14
logement	2			2
opérations DSQ	5		1	6
budget, finance		7	1	8
activités cultur et sportives	4	3		7
activités éducatives	3	2	1	6
actions tiers monde	1		1	2
<b>total</b>	<b>41</b>	<b>47</b>	<b>34</b>	<b>122</b>

<sup>1</sup> L. Gigon, E. Hecht, "Les Verts au charbon", Vie Publique, mars 1990, p. 6.

En analysant plus en détail chacune des questions facultatives, il ressort que les trois principaux thèmes sur lesquels les écologistes apportent leur soutien sont : 1) les déchets, 2) les espaces verts et 3) les opérations DSQ. Parmi les dossiers qu'ils sont parvenus à faire passer, les trois plus fréquents sont en relation avec : 1) les déchets, 2) les politiques d'environnement et 3) les transports. Enfin, les dossiers sur lesquels ils s'opposent sont : 1) les transports, 2) l'urbanisme et 3) le budget.

Ces résultats viennent renforcer l'idée d'une concentration de l'action des écologistes sur des problèmes environnementaux. Certains (même parmi les écologistes) déplorent que les Verts n'aient pas dépassé ce cadre de compétence et n'aient pas investi d'autres terrains. Ainsi, Bruno Lacroix de Limoges a démissionné en octobre 1989 en expliquant que ses collègues écologistes étaient "incapables de s'intéresser à autre chose qu'à l'environnement et de se donner les moyens d'un programme politique cohérent"<sup>1</sup>. D'autres adoptent un profil plus serein, tels les élus de Rennes, qui justifient ce choix en expliquant qu'ils ont préféré, tout du moins pour le début de leur mandat, se limiter aux dossiers qui leur semblaient les plus proches de leurs compétences et de leur sensibilité ; ils ont en particulier travaillé sur les transports publics.

Il paraît évident aujourd'hui que les Verts veulent dépasser cette vision. Ainsi, Michel Duchêne à Bordeaux affirme volontiers que "l'écologie est un problème de société" ; il espère que les écologistes auront l'occasion et les moyens d'aborder tous les sujets de la vie quotidienne. D'ailleurs, un sondage, paru dans Le Monde du 28 novembre 1989, révèle que les électeurs des Verts attendent d'eux "une réponse pratique à leurs difficultés quotidiennes".

Parmi les actions concrètes initiées par les Verts, on peut citer les cas de :

- Strasbourg où, en partie grâce aux Verts, la municipalité a décidé d'orienter son choix vers le tramway plutôt que vers le métro VAL.
- Bordeaux où ils sont parvenus à mettre en oeuvre une opération de récupération des CFC contenus dans les réfrigérateurs usagés. Ils ont également participé au projet d'étude "Vivre et circuler en ville" qui propose une politique globale des déplacements urbains.

---

<sup>1</sup> L. Gigon, E. Hecht, op.cit., p. 6.

- Limoges et Rennes où des opérations de collecte sélective des déchets ont été mises en place.
- Lyon où l'unique élu écologiste de la communauté urbaine a obtenu l'annulation du schéma directeur.

Ces quelques exemples ponctuels seront bien sûr détaillées dans la suite de l'analyse. Il s'agira en particulier d'identifier l'ensemble des actions menées par les écologistes et d'établir une comparaison entre les axes du programme électoral et les actions qui ont effectivement abouti.

---

## **2.2. - Deuxième étape : Orientations et choix méthodologiques pour l'étude de 10 villes**

---

Afin d'établir l'échantillon des 10 villes, nous avons sélectionné un nombre restreint de critères que nous avons appliqué aux 22 villes pour lesquelles nous avons reçu une réponse au questionnaire. L'ensemble de l'information est consigné dans le tableau récapitulatif page suivante.

Nous avons tout d'abord pris en considération le nombre d'habitants. Nous avons classé les villes en trois groupes selon leur taille et avons sélectionné des villes dans chacun des groupes, avec il est vrai une légère sur-représentativité des villes de grande taille.

### **Taille des villes**

<b>taille des villes (en nbre d'habitants)</b>	<b>villes de la première enquête</b>	<b>échantillon</b>
grande = sup. 200.000	4	4
moyenne = 50.000 - 200.000	12	4
petite = inf. 50.000	6	2

### Récapitulatif des résultats

Villes	Habitants	Situation géo.	Statut administratif	Couleur politique	Intérêt
<b>Bordeaux</b>	210 000	SO	c.r.	RPR	+++
Grenoble	151 000	NE	c.f.d.	RPR	++
Valenciennes	58 000	NE		div.droite	+
<b>Narbonne</b>	46 000	SO	c.f.d.	div.droite	+++
<b>Issy les Mx</b>	46 000	NE	banlieue	UDF	+++
<b>Caluire (Lyon)</b>	41 000	NE	banlieue	UDF	+++
Dole	26 000	NE		UDF	++
Le Puy	22 000	SO	c.f.d.	UDF	++
Gradignan	22 000	SO	banlieue	div.droite	+
<b>Lille</b>	364 000	NE	c.r.	fusion PS	++
Orléans	105 000	SO	c.r.	fusion PS/MRG	++
Avignon	87 000	SO	c.f.d.	fusion PS	++
<b>Strasbourg</b>	252 000	NE	c.r.	PS	+++
<b>Rennes</b>	198 000	SO	c.r.	PS	+++
<b>Limoges</b>	133 000	SO	c.r.	PS	+++
<b>Besançon</b>	114 000	NE	c.r.	PS	+++
Mulhouse	108 000	NE	c.f.d.	PS	+
Poitiers	79 000	SO	c.r.	PS	++
<b>Bourges</b>	76 000	SO	c.f.d.	PC	+'+
La Rochelle	71 000	SO	c.f.d.	MRG	+
Villeneuve d'Asq	65 000	NE		PS	++
Quimper	59 000	SO	c.f.d.	PS	+

#### Légende :

1) Situation géographique de part et d'autre d'une diagonale NO-SE:

NE = au Nord Est de la diagonale

SO = au Sud Ouest de la diagonale

2) Statut administratif

c.r. = capitale régionale

c.f.d. = chef-lieu de département

Avignon = ville non sélectionnée

**Bordeaux** = ville sélectionnée

Etant donné qu'il s'agissait en premier lieu d'établir une typologie des élus, nous avons distingué dans le tableau les villes où les élus, minoritaires, siègent dans une municipalité de droite (9 premières lignes), celles où les écologistes se sont alliés avec l'équipe majoritaire socialiste (les 3 suivantes), et celles où, minoritaires, ils siègent dans une municipalité de gauche. Pour établir l'échantillon, nous avons choisi quatre villes de droite, cinq de gauche dont celle de Bourges (à majorité communiste) et une avec un cas de fusion.

Nous avons également pris en compte le statut administratif des villes en prenant soin de respecter le principe de représentativité. L'échantillon se compose donc de 6 capitales régionales (sur un total de 8), de 2 villes chefs-lieux de département (sur 8) et de deux villes de banlieue (sur 3).

Pour établir un échantillon géographiquement équilibré, nous avons réparti les villes de part et d'autre d'une diagonale Rouen/Marseille. Le nord de la diagonale correspond schématiquement à la France industrielle et peuplée, le sud de la ligne à la France rurale, tertiaire et démographiquement en crise. Nous avons établi l'échantillon en fonction des données de départ, à savoir cinq villes situées dans la partie Nord Est (pour une base de 10) et cinq dans la partie Sud Ouest (pour une base de 12). La position de ces villes sur une carte atteste d'une répartition relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire français.

Le dernier critère pris en considération concerne l'intérêt pour l'étude de la ville choisie ; trois facteurs ont été retenus, à savoir : l'intérêt *a priori* de la ville, l'intérêt de la réponse au questionnaire et l'intérêt de l'élus à participer. Dans la dernière colonne du tableau, à chaque croix correspond un facteur d'intérêt. Dans la mesure du possible, n'ont été retenues que les villes pour lesquelles les meilleures conditions étaient réunies, à savoir un total de trois croix. Seule la ville de Bourges fait exception (avec deux croix), mais l'intérêt modéré de l'élus nous a semblé mineur face à l'intérêt de la ville en elle-même (une municipalité communiste) et l'intérêt de la réponse (libellé des questions passé au crible par exemple).

Ainsi en confrontant tous ces critères, 10 villes ont été sélectionnées qui semblaient réunir les conditions les plus favorables à la poursuite de l'étude. Nous tenons également à préciser qu'en raison de la proximité géographique, du réseau relationnel dont nous disposons dans cette région et de la facilité pour y travailler, nous avons réalisé, en marge, une interview auprès d'un élu écologiste de Grenoble qui a par ailleurs montré beaucoup d'enthousiasme à participer à l'étude.

**Le travail dans les 10 villes a été mené de façon similaire, à savoir :**

- **une recherche documentaire sur la ville et surtout sur les élections de mars 1989, principalement à partir de la presse locale ;**
- **un travail d'enquête auprès des acteurs-clés participant à la vie de la commune tels que :**
  - **le maire et les adjoints (en particulier urbanisme et environnement) ;**
  - **les élus écologistes ;**
  - **les responsables des services techniques (et de l'agence d'urbanisme quand elle existe) ;**
  - **les militants d'association, journalistes ou autres acteurs représentatifs de la vie de la cité, tels que la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cas de Limoges.**

**Le contenu des entretiens (cf. questionnaires en annexe) varie en fonction de chaque type d'interlocuteur, mais la base reste la même, à savoir une division en trois parties où sont abordés successivement les thèmes suivants : la campagne électorale de mars 1989, le vécu quotidien des élus écologistes et leur position dans la municipalité, les actions et prises de position des écologistes par rapport à des dossiers ou des sujets locaux.**